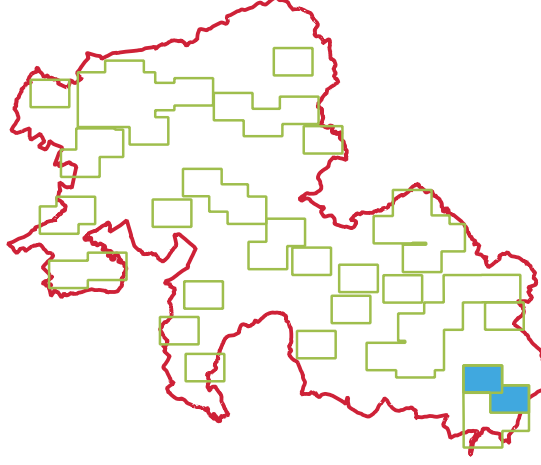
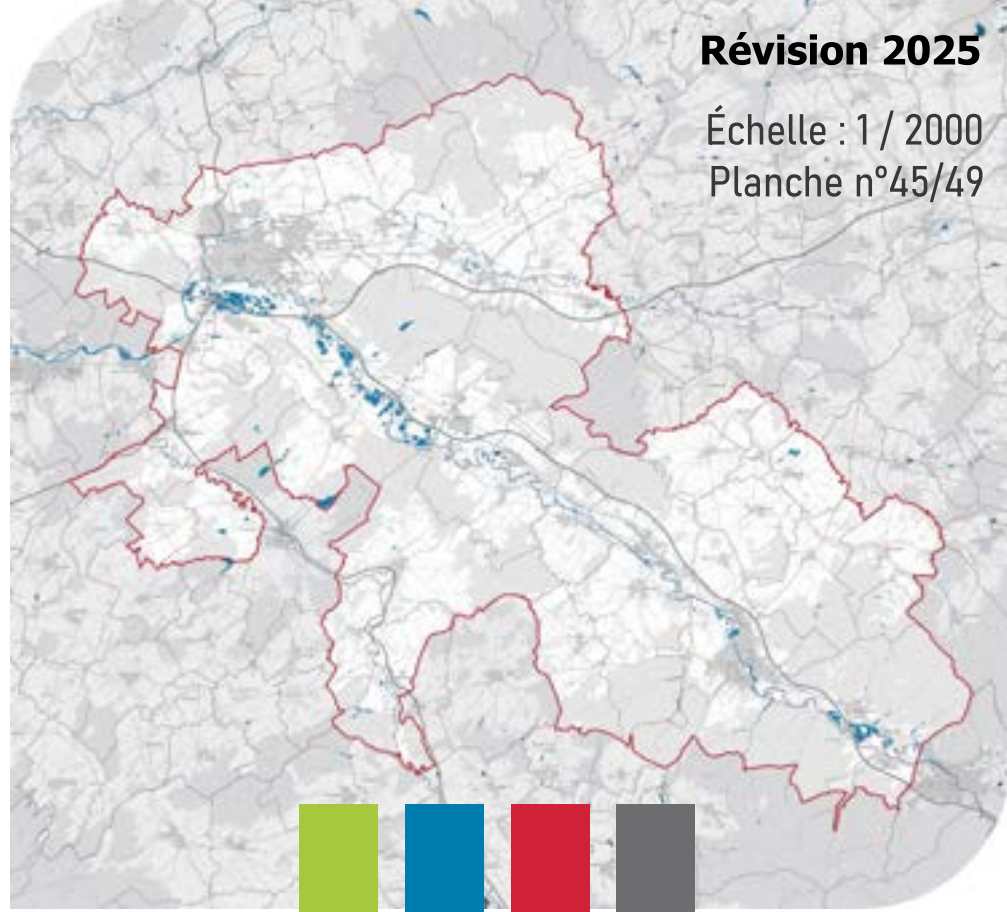


Communes concernées :

-Bertrichamps (Nord)



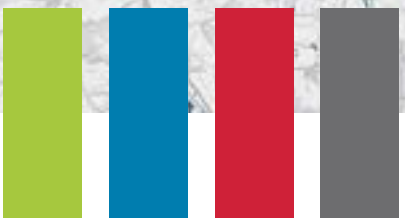
**Plan local d'Urbanisme intercommunal**



Révision 2025

Echelle : 1 / 2000

Planche n°45/49



Lecture des valeurs en pourcentages : x % de la surface du terrain de la commune se trouve sur cette planche.  
Les plans à l'échelle 1/5000 couvrent la totalité du territoire intercommunal.

0 100 200 300 m



**Règlement graphique**

- Zone urbaine
- Zone à urbanisation ouverte
- Zone à urbanisation fermée
- Zone agricole
- Zone naturelle ou forestière

**Cadastre**

- Parcelles
- Bâtiments

**Modification de zonage apportée**

- Diminution de la zone U : retrait du verger communal (AR0016) et une diminution de la profondeur de la parcelle AR0020.
- Réduction de la zone U (AR045)
- Réduction de la zone U (parcelles AR0054 à AR0058)
- Diminution de la zone U (AR0111)
- Retrait d'une bande de 12 m dans le fond de la zone U
- Mise en place d'une DAP sur les parcelles AV0112 et AV0113
- Les zones inondables sont classées en Nj

**Prescription ponctuelle**

- Bâtiments d'habitations existants pouvant faire l'objet d'extensions ou d'annexes en zone A ou N (16 02)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (07 01)

**Prescription linéaire**

- Règles d'implantation des constructions (hors 10m des cours d'eau) (15 00)
- Règles d'implantation des constructions (10m des cours d'eau) (15 00)

Voies, chemins à conserver et à créer (24 00)

**Prescription surfacique**

- Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons de risques (02 02 inondation)
- Emplacement réservé (05 01 à 05 04)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (18 00)
- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue (25 00)